



Victoriaville

Politique du patrimoine

Ajoutez sous-titre, si désiré

Ex :

Notre identité en jeu (Rivière-du-Loup)

Fiers de notre héritage (MRC des Mascoutains)

Pour que notre culture s'enracine (MRC Vaudreuil-Soulanges)

Document de travail

6 mai 2008



Table des matières

1.	CONTEXTE	6
2.	DÉFINITIONS	
2.1	Définition de patrimoine	8
2.2	Définition des formes reconnues du patrimoine.....	9
3.	FONDEMENTS	
3.1	Le patrimoine, un élément de renforcement de l'identité victoriavilloise	11
3.2	Le patrimoine, des richesses incontournables	11
3.3	Le patrimoine, une notion en constante évolution	12
3.4	Le patrimoine, un facteur de développement local durable	12
3.5	Le patrimoine, une richesse collective à partager.....	13
4.	PRINCIPES D'INTERVENTION	
4.1	Le patrimoine, un actif commun à transmettre aux générations futures et à promouvoir	14
4.2	Un leadership nécessaire pour impliquer la population à la démarche patrimoniale et développer des partenariats	14
4.3	Une approche citoyenne du patrimoine à favoriser	14
4.4	Une gestion globale, stratégique et durable du patrimoine à adopter	15
4.5	Une participation active à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine	15
4.6	Une identité patrimoniale à soutenir et à enrichir	15
5.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX	
5.1	Le développement continu des connaissances	17
5.1.1	Participer activement à la recherche et à la documentation	17
5.1.2	Améliorer la gestion des sources documentaires	17
5.2	La démocratisation du patrimoine	18
5.2.1	Favoriser le partage des connaissances.....	18
5.2.2	Sensibiliser la population au patrimoine.....	18
5.2.3	Favoriser l'accessibilité au patrimoine.....	19
5.3	La préservation du patrimoine	20
5.3.1	Identifier et reconnaître les éléments du patrimoine à protéger	20
5.3.2	Protéger et conserver le patrimoine victoriavillois.....	20
5.4	L'encouragement à la participation des citoyens	22
5.4.1	Impliquer le milieu et favoriser la concertation	22
5.4.2	Soutenir les efforts des intervenants en patrimoine.....	22
5.5	La mise en valeur du patrimoine	23
5.5.1	Développer l'image patrimoniale de Victoriaville	23
5.5.2	Participer activement à l'animation, à l'interprétation et à la diffusion du patrimoine.....	23

6.	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR CHAQUE FORME DE PATRIMOINE	
6.1	Patrimoine naturel.....	25
6.2	Patrimoine immobilier	26
6.3	Patrimoine mobilier	27
6.4	Patrimoine immatériel	28
7.	STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	
7.1.	Promouvoir et diffuser la politique	29
7.2.	Impliquer le milieu et répartir les responsabilités	29
7.3.	Élaborer un plan d'action	29
7.4.	Accorder des ressources humaines et financières à l'application de la politique	29
7.5.	Harmoniser la politique du patrimoine avec les autres politiques municipales	30
8.	CONCLUSION	31

Comité d'élaboration de la politique du patrimoine

Le comité responsable de l'élaboration de la politique du patrimoine est composé de:

<i>Mme France Auger</i>	<i>Conseillère municipale</i>
<i>M. Daniel Blanchet</i>	<i>Agent de développement touristique</i>
<i>M. Michel Charpentier</i>	<i>Représentant du développement commercial du secteur du centre-ville</i>
<i>M. Gilles Desrosiers</i>	<i>Représentant histoire, généalogie et patrimoine religieux</i>
<i>M. Jean Demers</i>	<i>Urbaniste</i>
<i>Mme Isabelle Ferland</i>	<i>Archiviste</i>
<i>M. Richard Pedneault</i>	<i>Conservateur de musée</i>
<i>M. Raymond Pelchat</i>	<i>Représentant en patrimoine religieux</i>
<i>Mme Caroline Roberge</i>	<i>Architecte, propriétaire du secteur centre-ville</i>
<i>M. Gaétan St-Arnaud</i>	<i>Enseignant en histoire</i>
<i>Mme Mélanie Pinard</i>	<i>Agente de développement culturel, chargée de projet</i>

À la mémoire de M^e Claude Aubert, décédé le 25 janvier 2008, un homme impliqué et passionné pour la cause du patrimoine qui était membre du comité d'élaboration de la politique du patrimoine en tant que propriétaire du secteur Arthabaska et membre du comité de la mise en valeur de l'œuvre de Suzor-Coté.

1. Contexte

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient !

Le patrimoine n'est pas une notion nouvelle au cœur des préoccupations municipales à Victoriaville. Toutefois, les interventions de la Ville de Victoriaville en matière de patrimoine sont de plus en plus fréquentes depuis quelques années, notamment, depuis l'adoption d'un cadre réglementaire municipal visant à protéger certains bâtiments patrimoniaux et l'adoption de la Politique des arts et de la culture municipale en 1998.

L'intérêt que suscite aujourd'hui le patrimoine est en grande partie attribuable à l'initiative et à l'implication de citoyens, de groupes associatifs, de professionnels et d'institutions religieuses et civiles de Victoriaville. Ces intervenants sont nombreux et leurs interventions sont multiples et essentielles. Ils oeuvrent variablement, à la connaissance, la sensibilisation, la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine. Ils sont des partenaires actuels de la Ville ou des collaborateurs potentiels.

Les préoccupations et les demandes grandissantes du milieu dans le domaine du patrimoine ont permis de constater l'importance, mais également toute la complexité et la sensibilité de ce secteur d'activité multidisciplinaire. Aujourd'hui, la notion de patrimoine ne se limite plus seulement au patrimoine bâti, elle s'étend à d'autres formes de patrimoine. Les responsabilités municipales déléguées aux villes, dans le domaine du patrimoine, sont appelées à augmenter prochainement avec la révision de la Loi sur les biens culturels. Ce développement des interventions a donc soulevé le besoin de faire le point afin de préciser une ligne de conduite globale pour encadrer les diverses actions et de répondre adéquatement aux besoins et aux nouveaux enjeux.

La Ville de Victoriaville a donc inscrit au Plan de développement stratégique 2006-2009, **l'adoption d'une politique du patrimoine et d'un plan d'action** ayant pour cible *la reconnaissance du patrimoine bâti comme agent de mise en valeur de notre communauté.*

Toutefois, avant le début des travaux, le mandat de la politique du patrimoine a été élargi au-delà du patrimoine bâti pour couvrir l'ensemble des formes de patrimoine : naturel, mobilier, immobilier et immatériel.

Le projet de politique du patrimoine a également été inscrit dans l'Entente de développement culturel conclue pour la période 2006-2009 avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Par l'adoption d'une politique du patrimoine, la Ville de Victoriaville affirme son intérêt pour le patrimoine ainsi que sa volonté d'inscrire le patrimoine au sein de ses préoccupations quotidiennes. Elle souhaite ainsi développer et améliorer son intervention en la matière et consolider ce secteur d'activité sur son territoire.

Le but de la politique est de déterminer le rôle et la vision de la Ville de Victoriaville à l'égard du patrimoine, de préciser les orientations des actions futures en patrimoine, de développer des stratégies globales et durables d'intervention et de définir son implication avec les autres intervenants du milieu.

Pour être efficace, la politique nécessite l'adhésion de la population aux orientations. Elle invite les citoyens à s'impliquer, à collaborer et à passer à l'action en proposant des moyens et des outils utiles et concrets.

Une politique vise normalement un horizon d'une dizaine d'années, propose une vision et impose une obligation de résultat par la mise en œuvre d'un plan d'action.

LA DÉMARCHE

Bien que la conception de la politique du patrimoine soit une responsabilité municipale, la Ville de Victoriaville souhaite associer de très près les citoyens à sa démarche.

La politique du patrimoine qui vous est présentée est le résultat de 18 mois de travail et de réflexion avec le milieu.

En novembre 2006, le Conseil municipal de la Ville de Victoriaville formait un comité auquel il attribuait le mandat d'élaborer une politique du patrimoine. Le Conseil a choisi une douzaine de personnes détenant des expériences ou des expertises pertinentes dans les divers domaines et secteurs d'activité représentatifs du milieu et pouvant établir des liens avec différents organismes et intervenants locaux en patrimoine.

Ce comité a d'abord procédé à la collecte d'informations au moyen de recherches, de rencontres de plusieurs intervenants, de sondages, de sollicitation, de commentaires et de propositions du public. L'analyse de toutes les données recueillies a permis de mieux définir les intervenants et les secteurs d'activité et de dresser un diagnostic global mettant en lumière les principaux constats et enjeux du patrimoine à Victoriaville.

Afin de présenter son diagnostic global et de faire participer la population à la proposition des futures orientations de la politique, le comité d'élaboration de la politique du patrimoine a tenu une consultation publique, le 28 septembre 2007 au Centre communautaire d'Arthabaska. Une centaine de personnes ont alors participé aux tables de discussion.

Comme résultat de ses démarches, le comité présente aujourd'hui à la population une première version de la politique du patrimoine qui sera soumise à une consultation publique en juin 2008. Cette étape de consultation vise à recueillir les commentaires de la population avant son adoption à l'automne 2008. Elle sera également l'occasion pour les citoyens et les intervenants de faire des propositions d'actions concrètes pour le premier plan d'action de la politique du patrimoine.

2. Définitions

2.1 UNE DÉFINITION DE PATRIMOINE

La Ville de Victoriaville a formulé sa propre définition de patrimoine en s'inspirant de définitions existantes¹ :

Le patrimoine est constitué de tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique.

Le patrimoine est une entité vivante qui évolue.

Il ne traduit pas seulement notre passé mais il interagit avec le présent.

À partir de cette notion globale du patrimoine, la Ville de Victoriaville reconnaît les formes de patrimoine suivantes :

- **LE PATRIMOINE NATUREL**
- **LE PATRIMOINE IMMOBILIER**
- **LE PATRIMOINE MOBILIER**
- **LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

¹ Définitions inspirées par les définitions du Conseil du patrimoine de Montréal, de la Commission des biens culturels du Québec (hiver 2004), de la Ville de Québec, de la Ville de Montréal, de la Ville de Rivière-du-Loup.

2.2 DÉFINITION DES FORMES RECONNUES DU PATRIMOINE

Les quatre formes reconnues du patrimoine ont été définies de la façon suivante :

DÉFINITION DU PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel de Victoriaville englobe les éléments, les ensembles et les aires naturels constitués par des formations physiques (géologie, topographie), biologiques (faune, flore, milieux de vie) et hydrographiques (milieux riverains et aquatiques) qui ont une valeur significative pour la population de Victoriaville. Cette valeur peut être écologique, scientifique, sociale ou esthétique.

DÉFINITION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier se rapporte à un vaste ensemble d'éléments construits ou aménagés qui sont fixés au sol et qui témoignent de l'occupation et de l'action de l'homme sur son territoire et de l'évolution sociale et culturelle de la communauté (valeurs, institutions, appropriation du territoire, art d'habiter, pratiques constructives, adaptation au milieu, etc.). Il contribue à soutenir la mémoire, à raconter l'histoire et à encadrer la vie. Il englobe :

Volet I - Le patrimoine bâti

- Les bâtiments, les monuments, les ouvrages de génie (ponts, aqueducs, etc.).

Volet II - Le patrimoine paysager

Les formes urbaines ou rurales (quartiers, trames de rues, systèmes routiers, trottoirs, etc.).

- Les sites et ensembles aménagés (parcs, jardins, cimetières, grandes propriétés, plantations d'arbres, couverture végétale, , etc.).
- Les percées visuelles (vues panoramiques, vues sur la ville, etc.).

Ces éléments d'échelles diverses, que l'on désire transmettre aux générations futures, soutiennent la mémoire collective de la communauté par leurs qualités historiques, esthétiques, symboliques ou scientifiques.

DÉFINITION DU PATRIMOINE MOBILIER

Le patrimoine mobilier se rapporte à un vaste ensemble constitué de biens meubles² d'échelles diverses dont la conservation présente un intérêt public. Ces éléments, que l'on désire transmettre aux générations futures, soutiennent la mémoire collective de la communauté par leurs qualités historiques, esthétiques, symboliques ou scientifiques.

Par exemple :

- les objets façonnés, les artefacts
- les objets de culte
- les objets d'art, les œuvres de culture populaire, l'art public
- les archives et la documentation (écrites, sonores ou visuelles)
- les collections (muséologiques, ethnologiques, historiques, scientifiques, etc.)
- le mobilier urbain

DÉFINITION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

La Ville de Victoriaville adopte la définition suivante du patrimoine immatériel³:

Le patrimoine immatériel englobe :

- **Le patrimoine vivant et ethnologique** qui est constitué de l'ensemble des connaissances et des savoir-faire se rattachant à la vie en société, transmis et actualisé principalement par l'apprentissage, par le témoignage ou par l'imitation. Il comprend notamment les traditions et les expressions orales (comme les récits de vie, les contes et les légendes), les expressions musicales (comme la chanson, la danse et la musique traditionnelle), les savoir-faire liés aux activités traditionnelles, les pratiques culturelles (comme les pratiques urbaines, les rites et rituels, les us et coutumes).
- **Les pratiques mémorielles** qui englobent la généalogie, la toponymie et la commémoration.

Le patrimoine immatériel est notre « personnalité collective »⁴

² Définition de biens meubles selon le Code civil de 1994 : Art. 905. « Sont meubles les choses qui peuvent se transporter, soit qu'elles se meuvent elles-mêmes, soit qu'il faille une force étrangère pour les déplacer. »

³ Définition intégrale élaborée par la Ville de Québec, Projet de politique du patrimoine, 2007.

⁴ Conseil québécois du patrimoine vivant, Un autre regard sur la patrimoine religieux du Québec, Mémoire présenté à la Commission de la Culture de l'Assemblée nationale du Québec, Québec, 7 octobre 2005, État revu du 25 janvier 2006.

3. Fondements

Pour l'élaboration de sa Politique du patrimoine, la Ville de Victoriaville se fonde sur les énoncés suivants et invite ses partenaires à les reconnaître:

3.1 Le patrimoine, un élément de renforcement de l'identité victorivilloise

- Le patrimoine est un secteur fondamental de la vie culturelle et une composante incontournable du paysage urbain qui permet aux citoyens de s'identifier à un groupe, à un lieu ou à leur environnement et de légitimer cet attachement. Il **contribue à affirmer le caractère unique et distinctif de Victoriaville qui lui donne son identité, sa personnalité**. Dans un contexte de mondialisation, il est particulièrement important de préserver cette identité locale et de la faire évoluer de façon à ce qu'elle puisse *s'enrichir et maintenir sa distinction*.
- Le patrimoine favorise une meilleure compréhension des origines et des réalisations de la communauté. Il est aussi le reflet des relations développées entre les citoyens et leur environnement. Le patrimoine **contribue ainsi à la fierté locale, au développement du sentiment d'appartenance et à l'appropriation du territoire par la population**.

3.2 Le patrimoine, des richesses incontournables

- Le patrimoine est un héritage **collectif vulnérable, fragile et non renouvelable**. Des efforts doivent être entrepris pour en assurer la préservation et la transmission aux générations futures.
- À Victoriaville, il y a **présence de richesses patrimoniales à préserver dans tous les secteurs du patrimoine** (naturel, immobilier, mobilier et immatériel). Certains de ces éléments constituent un intérêt local tandis que d'autres dépassent les limites de la municipalité et présentent un intérêt régional, voire national. Une partie de ces richesses patrimoniales restent encore toutefois à découvrir et à faire connaître.
- **Tous les types de patrimoine ont leur importance dans l'interprétation du passé puisqu'ils sont interdépendants et qu'ils se complètent**. Par exemple, pour bien comprendre l'histoire associée à Sir Wilfrid Laurier, il faut référer à tous les types de patrimoine : des bâtiments, des archives, de la documentation, des objets, des collections, etc.
- À travers ses différentes actions, témoignages et implications, **la population manifeste son intérêt pour le patrimoine** ainsi que son désir de préserver, de mettre en valeur et de transmettre des éléments patrimoniaux qui lui sont significatifs.

3.3 Le patrimoine, une notion en constante évolution

- La **valeur patrimoniale** d'un élément (biens, lieux, savoirs ou autres) est **attribuée par la population** en fonction du sens qu'elle lui accorde **dans un contexte donné**. Elle permet à la collectivité d'identifier les éléments de mémoire et d'appartenance qu'elle trouve essentiels. Ce qui suppose que la population doit préalablement posséder certaines connaissances des éléments à potentiel patrimonial pour être en mesure de leur attribuer une valeur.
- Le patrimoine n'est pas donc une représentation statique du passé. Le patrimoine est une **notion vaste et diversifiée qui s'enrichit et évolue continuellement**. Elle nécessite une **adaptation constante** en fonction de l'intégration de nouvelles connaissances et des changements dans les valeurs et les sensibilités de la population.

3.4 Le patrimoine, un facteur de développement local durable

- Le patrimoine est un **facteur de développement social, culturel, touristique et économique** qui contribue à la **qualité de vie de l'ensemble** des citoyens, au dynamisme et au rayonnement de Victoriaville.

Le patrimoine est une **source de développement social** puisqu'il permet de laisser des empreintes du passé qui servent de guides, de points de repère et d'inspiration pour orienter la vie contemporaine. Il participe ainsi à l'évolution et au dynamisme du milieu et sert de terreau à la créativité et à l'innovation. Le patrimoine fait aussi appel à la notion de bien communautaire, il demande une implication citoyenne et la mobilisation du milieu. Il favorise ainsi la cohésion sociale, l'appartenance des citoyens à leur milieu et il contribue à la qualité de vie.

Le patrimoine est une **source fondamentale de développement culturel**. En effet, une partie du bagage culturel des citoyens se base sur les traditions, les savoirs et les savoir-faire transmis. Le patrimoine exerce donc des influences sur la production d'œuvres originales et de biens architecturaux, artistiques ou populaires. Il est aussi à la source de plusieurs activités culturelles de diffusion, d'animation, de sensibilisation, d'interprétation, etc.

Le patrimoine est une **source de développement touristique** importante dans la région sur laquelle se fondent plusieurs attraits, activités et produits touristiques et culturels tels que musée, sites d'interprétation, circuits architecturaux, gîtes patrimoniaux, événements, etc. Ce potentiel touristique a encore une place pour s'épanouir tout en respectant les milieux de vie.

Le patrimoine représente une **source d'activité économique**. Le patrimoine entraîne des investissements et de l'activité économique qui sont liés non seulement au tourisme, mais également à l'entretien, la restauration, la mise en valeur, l'aménagement et la revitalisation urbaine. La conservation et la valorisation du patrimoine engendrent également le recours à des spécialistes. Les savoirs et savoir-faire traditionnels de certains domaines industriels, agricoles et commerciaux contribuent aussi au développement économique.

La préservation du patrimoine **s'intègre aux principes de développement durable** puisqu'elle permet de conserver et de transmettre les valeurs, la culture et les biens d'une communauté de génération en génération et qu'elle évite le gaspillage et la destruction des ressources. Le développement durable est un principe fondamental et prioritaire pour la Ville de Victoriaville.

3.5 Le patrimoine, une richesse collective à partager

- La Ville de Victoriaville n'est pas le seul intervenant en patrimoine. La pérennité et la transmission du patrimoine constituent un défi et une **responsabilité partagée** entre tous les citoyens et intervenants locaux, régionaux, nationaux et gouvernementaux. Les rôles de chacun des acteurs, y compris ceux des organismes reconnus par la Ville de Victoriaville et des instances gouvernementales doivent être complémentaires.
- La protection du patrimoine demande donc une adhésion à une **vision commune** du patrimoine et nécessite l'engagement des citoyens pour que les intérêts partagés par la communauté soient protégés.

Des responsabilités citoyennes

- Les **citoyens sont les premiers intervenants** responsables de la protection du patrimoine.
- **L'implication et la participation des citoyens, des propriétaires privés et des organismes sont essentielles à la vitalité du patrimoine.** De nombreux citoyens et groupes y sont impliqués et y font un travail remarquable. Leur engagement et leur participation représentent une force dynamique et leurs efforts entrepris constituent un apport indéniable. Ceux-ci nécessitent toutefois un encouragement et un soutien.

Des responsabilités municipales

- **La Ville de Victoriaville considère qu'elle a des responsabilités en matière de préservation du patrimoine collectif victoriavillois.**
- En tant que **propriétaire** de biens patrimoniaux, la Ville de Victoriaville assume la gestion, l'entretien, la conservation et la mise en valeur de ses biens naturels, mobiliers et immobiliers.
- En tant que **gestionnaire**, la Ville de Victoriaville intervient de façon importante et continue dans le domaine du patrimoine à travers plusieurs services et divisions. Son intervention se concrétise, entre autres, par des outils de planification, des mesures de contrôle réglementaires, des soutiens financier et technique ainsi que par les relations qu'elle entretient avec les instances régionales, provinciales et fédérales.

4. Principes d'intervention

Pour l'élaboration de sa politique du patrimoine, la Ville de Victoriaville a retenu les six (6) principes d'intervention suivants qui déterminent son approche en matière de patrimoine :

4.1 Le patrimoine, un actif commun à transmettre aux générations futures et à promouvoir

La Ville de Victoriaville reconnaît le patrimoine comme un héritage, une assise de l'identité victorivilloise. Elle entend promouvoir son patrimoine et favoriser la compréhension et l'appropriation du patrimoine par la population. Ce principe sous-entend que la Ville développe avec la population une vision claire et commune du patrimoine par l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion de l'histoire afin que cette notion s'intègre au cœur de la vie quotidienne et des préoccupations de l'ensemble des citoyennes et citoyens de Victoriaville.

4.2 Un leadership nécessaire pour impliquer la population à la démarche patrimoniale et développer des partenariats

La Ville de Victoriaville reconnaît la diversité et la complexité de chacun des secteurs du patrimoine et des intervenants qui y sont impliqués. Elle compte sur la participation active de ses citoyens pour appuyer et soutenir ses actions en patrimoine.

La Ville de Victoriaville vise donc à être un catalyseur, un leader pour mobiliser la population afin qu'elle s'approprie et qu'elle prenne en charge son patrimoine, tout comme elle l'a fait pour le recyclage.

Elle souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs du patrimoine pour créer une synergie et partager les responsabilités en regroupant et en maximisant les forces, les savoirs et les ressources et en mettant en oeuvre des actions concertées, orientées vers la réalisation d'objectifs communs.

Elle cherche à assumer un rôle complémentaire par rapport aux autres acteurs du patrimoine et à tenir compte des points de vue locaux, régionaux, provinciaux et nationaux dans ses actions et ce, à la mesure de ses moyens et de ses possibilités.

4.3 Une approche citoyenne du patrimoine à favoriser

La Ville de Victoriaville entend rapprocher son intervention du citoyen, c'est-à-dire, être à l'écoute du milieu et intervenir à l'échelle humaine, encourager la participation des citoyens et des citoyennes, reconnaître leur implication, favoriser la transparence et la concertation, veiller à l'équilibre entre les intérêts publics et privés, rendre le patrimoine accessible aux citoyens et assurer l'équité entre les citoyens sur tout le territoire. Elle vise l'amélioration des services aux citoyens et la mise en commun des ressources.

4.4 Une gestion globale, stratégique et durable du patrimoine à adopter

La Ville entend développer des stratégies globales d'intervention pour intégrer de façon planifiée la gestion du patrimoine dans l'ensemble des sphères municipales. Elle cherche à impliquer les services municipaux, dans la mesure de leurs interventions, et à améliorer les outils de gestion et les services à la population.

La politique du patrimoine implique d'assurer une gestion municipale du patrimoine cohérente avec les engagements de la Ville en matière de développement durable pour ainsi répondre aux besoins présents des citoyens et ceux des générations futures en respectant la capacité du milieu.

Elle vise à gérer le patrimoine municipal de façon responsable et à montrer l'exemple par des interventions de qualité.

Elle souhaite clarifier le rôle et les services offerts par la Ville en matière de patrimoine et en informer ses citoyens.

4.5 Une participation active à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine

Par ce principe, la Ville de Victoriaville entend jouer le rôle de premier intervenant auprès des citoyens pour encourager les interventions adéquates et assurer une évolution harmonieuse et cohérente du patrimoine actuel et celui en devenir.

La Ville compte reconnaître les actions du milieu qui contribuent positivement à la protection de la transmission et de la valorisation du patrimoine.

Dans la mesure de ses capacités économiques, humaines et sociales, la Ville de Victoriaville entend poursuivre des interventions continues et constamment améliorées en patrimoine et consolider les actions déjà présentes en la matière sur son territoire dans le but de favoriser la pérennité et la valorisation des ressources patrimoniales.

4.6 Une identité patrimoniale à soutenir et à enrichir

La politique du patrimoine vise à intégrer le patrimoine au développement de Victoriaville pour maintenir et développer son caractère patrimonial dans le but de favoriser son rayonnement et de laisser des traces cohérentes du passé et du présent pour les générations futures.

Par son initiative de se doter d'une politique du patrimoine, la Ville de Victoriaville démontre sa volonté de reconnaître la valeur exceptionnelle du patrimoine de Victoriaville, l'importance de l'implication du milieu et le potentiel de développement du patrimoine.

5. Orientations et objectifs généraux

5.1 Le développement continu des connaissances

La Ville de Victoriaville reconnaît que la connaissance de l'histoire et des éléments à caractère patrimonial est à la base de toute intervention en patrimoine.

La Ville de Victoriaville reconnaît que la notion de patrimoine évolue et qu'elle nécessite une adaptation continue des connaissances.

La Ville de Victoriaville reconnaît l'importance des archives et de la documentation qui sont les principaux outils pour toute recherche en patrimoine.

En ce sens, la Ville de Victoriaville entend :

5.1.1 Participer activement à la recherche et à la documentation

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Développer et mettre à jour les connaissances** sur le patrimoine de Victoriaville dans les champs d'action municipaux, sur le patrimoine détenu et géré par la Ville de Victoriaville ainsi qu'en fonction des besoins spécifiques de chacun des secteurs d'intervention.
- **Stimuler et encourager la recherche et la documentation** dans tous les secteurs du patrimoine.

5.1.2 Améliorer la gestion des sources documentaires

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Améliorer les outils et les infrastructures de gestion** des sources documentaires et d'information.
- Maintenir et développer une **expertise appropriée qui assure la gestion des informations.**

5.2 La démocratisation du patrimoine

La Ville de Victoriaville reconnaît l'importance de **susciter l'intérêt de la population** pour le patrimoine afin que les citoyens soient en mesure de l'identifier, de se l'approprier, d'en comprendre les enjeux et d'y contribuer de façon positive.

La Ville de Victoriaville reconnaît qu'il est essentiel d'améliorer l'accès et le partage des connaissances pour mettre les richesses patrimoniales et les informations s'y rattachant à la disposition des citoyens.

En ce sens, la Ville de Victoriaville entend :

5.2.1 Favoriser le partage des connaissances

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- Améliorer la diffusion **des connaissances aux citoyens**.
- Développer des **mécanismes de partage et d'échange des connaissances sur le patrimoine**, à l'interne de la Ville entre les services et les organismes municipaux ainsi qu'avec les collaborateurs et les intervenants du milieu.
- **Faciliter le partage des informations et des sources documentaires et archivistiques** en favorisant, entre autres, l'utilisation de nouvelles technologies.

5.2.2 Sensibiliser la population au patrimoine

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Promouvoir la notion de patrimoine** et faire connaître les éléments du patrimoine auprès de la population de façon claire et accessible.
- **Développer, stimuler, valoriser et encourager les actions de sensibilisation et d'éducation** au patrimoine pour la population.
- **Encourager les projets et les activités populaires reliées au patrimoine** afin de faire **participer la population**.

5.2.3 Favoriser l'accessibilité au patrimoine

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Améliorer l'accès** aux installations de consultation, de diffusion et de conservation ainsi qu'aux activités et aux services reliés au patrimoine.
- **Favoriser le regroupement des sources documentaires, des services, des activités, des équipements et des infrastructures** afin de créer un pôle clairement identifié au patrimoine et facile à atteindre par la population.
- **Maximiser l'utilisation des services publics tels que les bibliothèques municipales pour diffuser de l'information et favoriser l'accès** des citoyens à la documentation et aux archives sur le patrimoine de Victoriaville. Profiter des plages horaires, des outils techniques et du personnel qualifié offerts sur place.

5.3 La préservation du patrimoine

La Ville de Victoriaville reconnaît l'importance de favoriser la pérennité des éléments patrimoniaux.

La Ville de Victoriaville reconnaît l'importance de transmettre le patrimoine aux générations futures.

La Ville de Victoriaville reconnaît le rôle primordial des citoyens dans la préservation du patrimoine.

La Ville de Victoriaville reconnaît le besoin d'identifier les éléments patrimoniaux d'intérêt.

En ce sens, la Ville de Victoriaville entend :

5.3.1 Identifier et reconnaître les éléments du patrimoine à protéger

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- Favoriser le développement d'une **vision commune et partagée** du patrimoine pour **identifier les éléments d'intérêt à préserver**.
- Diffuser les éléments d'intérêt à préserver pour **favoriser la compréhension du public et l'appropriation par la population**.
- **Utiliser les mécanismes de reconnaissance appropriés** et soutenir la reconnaissance d'éléments patrimoniaux auprès des différents partenaires.

5.3.2 Protéger et conserver le patrimoine victoriavillois

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Préserver le patrimoine de propriété municipale** en bon état.
- Favoriser la protection, la conservation, l'entretien et la restauration des biens patrimoniaux d'intérêt afin d'éviter leur destruction ou leur perte et de limiter leur détérioration.
- Favoriser une **approche préventive et incitative** de la préservation du patrimoine.
- Améliorer et réviser les politiques municipales de gestion et **les mécanismes de protection** concernant le patrimoine afin de les rendre plus précis, plus clairs et plus compréhensibles.
- Favoriser le développement **d'outils et d'infrastructures de conservation adéquats**.

- **Encourager et soutenir les efforts** de conservation et de restauration du patrimoine.
- **Informers les citoyens** des mesures de conservation.
- Favoriser la **réutilisation et le recyclage** des éléments patrimoniaux d'intérêt.

5.4 L'encouragement à la participation des citoyens

La Ville de Victoriaville reconnaît le rôle essentiel et la contribution des organismes, des intervenants et des citoyens dans la préservation du patrimoine et leur besoin d'être soutenus dans leurs démarches.

La Ville de Victoriaville reconnaît que la responsabilité de la préservation du patrimoine collectif doit être partagée, dans une certaine mesure, avec l'ensemble de la communauté.

En ce sens, la Ville de Victoriaville entend :

5.4.1 Impliquer le milieu et favoriser la concertation

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Créer un climat de confiance et d'échanges**, propice au partenariat, en étant à l'écoute des préoccupations des citoyens et des intervenants en patrimoine.
- **Favoriser la mise en réseau, les interactions et les échanges** entre les différents acteurs locaux et le partage des ressources physiques et humaines.
- **Stimuler la participation, la collaboration et l'engagement** des acteurs du milieu et des citoyens au partage des responsabilités du patrimoine.

5.4.2 Soutenir les efforts des intervenants en patrimoine

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Accompagner et appuyer les organismes en patrimoine** de Victoriaville dans leur développement.
- **Soutenir les initiatives du milieu et accompagner les acteurs** du patrimoine dans la réalisation de leurs projets. Favoriser les **mesures financières incitatives et le soutien technique**, à la mesure des capacités de la Ville.
- **Valoriser le rôle et la contribution** des organismes, des intervenants et des citoyens dans la préservation du patrimoine.
- **Encourager la relève** au sein des organismes en patrimoine.
- Favoriser la **diversification des sources de financement**.
- Favoriser **l'accès à de l'expertise appropriée et suffisante, à de l'information et à de la formation**.

5.5 La mise en valeur du patrimoine

La Ville de Victoriaville reconnaît que la mise en valeur de son patrimoine permet de lui donner un sens et une signification. Elle est ainsi un outil de renforcement de l'identité et de fierté locale.

La Ville de Victoriaville reconnaît la mise en valeur du patrimoine comme outil de développement social, culturel, économique et touristique qui favorise le rayonnement municipal.

La Ville de Victoriaville reconnaît le rôle des organismes en matière de mise en valeur du patrimoine.

En ce sens, la Ville de Victoriaville entend :

5.5.1 Développer l'image patrimoniale de Victoriaville

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Développer et mettre en valeur la spécificité patrimoniale de Victoriaville.**
- **Assurer le rayonnement du patrimoine victoriavillois.**
- **Favoriser et valoriser la réalisation de projets d'aménagements** respectueux contribuant à la mise en valeur de l'environnement naturel, paysager et bâti.
- Favoriser le développement de projets qui contribuent à **augmenter l'offre touristique et à diversifier les produits offerts** en exploitant le potentiel des éléments patrimoniaux.

5.5.2 Participer activement à l'animation, à l'interprétation et à la diffusion du patrimoine

Pour ce faire, la Ville de Victoriaville a pour objectifs de :

- **Mettre en valeur** les collections privées et publiques municipales.
- **Poursuivre, stimuler et encourager les actions de mise en valeur** par l'interprétation, l'animation, la commémoration et la diffusion de l'histoire dans un objectif de développement social, culturel, économique ou touristique.
- **Favoriser l'émergence de projets structurants et rassembleurs** de diffusion et d'interprétation du patrimoine.
- Encourager le milieu culturel et les organismes soutenus par la Ville à **intégrer la dimension patrimoniale à leurs activités.**

6. Objectifs spécifiques pour chaque forme de patrimoine

Tel qu'il a déjà été mentionné, le patrimoine est un sujet vaste et complexe qui demande des actions multiples et très diversifiées qui débordent largement les champs de compétences et d'actions de la Ville de Victoriaville. La Ville doit en effet composer avec des contraintes et des limites financières, humaines et techniques qui limitent son intervention. L'engagement de la Ville de Victoriaville ne peut donc s'articuler de la même manière pour chacun des secteurs d'intervention. Elle sera davantage un partenaire en soutien à des initiatives dans certaines situations et maître d'œuvre dans d'autres situations.

Dans cette perspective, pour chaque orientation de la politique, il est essentiel de préciser des objectifs spécifiques, au-delà des objectifs généraux, sur lesquels la Ville de Victoriaville s'engage à porter une attention particulière pour chacune des formes de patrimoine.

6.1 Patrimoine naturel

Objectifs spécifiques :

- Développer les connaissances en patrimoine naturel.**
- Favoriser les partenariats** avec les intervenants en patrimoine naturel.
- Développer une stratégie globale de conservation et de mise en valeur des sites naturels municipaux dans une optique de développement durable** pour l'ensemble du territoire particulièrement pour le mont Arthabaska, le parc Terre-des-Jeunes, le réservoir Beaudet ainsi que les boisés, les rivières, leurs rives et les milieux humides.
- Favoriser la conservation des milieux naturels d'intérêt et limiter leur dégradation.**
- Améliorer les mécanismes de planification et de contrôle de l'aménagement du territoire concernant la préservation des milieux naturels publics et privés.**
- Donner accès aux sites naturels d'intérêt en respectant la nature des sites et des écosystèmes.**
- Développer l'interprétation et la diffusion du patrimoine naturel.**

6.2 Patrimoine immobilier

Objectifs spécifiques :

- Développer et raffiner les connaissances sur le patrimoine bâti.**
- Clarifier la notion de patrimoine bâti et de patrimoine paysager** pour la population.
- Limiter la détérioration progressive du cadre bâti ancien.**
- Préserver le cachet et la qualité** des paysages, des ensembles et des biens patrimoniaux immobiliers d'intérêt qui caractérisent Victoriaville **tout en assurant une intégration et une évolution harmonieuse** des éléments contemporains pour la construction du patrimoine de demain.
- Favoriser la préservation de l'authenticité architecturale des bâtiments et de leurs composantes d'origine** tout en permettant une évolution en fonction des réalités et des besoins contemporains.
- Intervenir prioritairement de façon proactive** par la sensibilisation, l'information et l'interprétation.
- Encourager et soutenir les propriétaires** qui veillent à la conservation du patrimoine bâti.
- Améliorer les mécanismes de planification et renforcer les mesures de contrôle de l'aménagement du territoire.** Assurer une diffusion claire et compréhensible des mesures.
- Harmoniser les pratiques de conservation** du patrimoine immobilier sur tout le territoire de la ville, dans le respect des spécificités de chacun des secteurs ou quartiers.
- Favoriser la consultation de spécialistes** et de détenteurs de savoir-faire traditionnels.
- Encourager le recyclage des édifices patrimoniaux** d'intérêt et les changements d'usages compatibles.
- Favoriser la conservation des biens immobiliers religieux bâtis et paysagers d'intérêt.**
- Favoriser la revitalisation des quartiers anciens et la mise en valeur du caractère historique** des éléments patrimoniaux immobiliers.

6.3 Patrimoine mobilier

Objectifs spécifiques :

- Accompagner et soutenir les intervenants qui oeuvrent à la connaissance du patrimoine mobilier.**
- Conserver, enrichir et faire connaître les collections de biens mobiliers.**
- Améliorer l'accès au patrimoine mobilier en **favorisant le regroupement et le partage des ressources et de l'expertise** ainsi que la **mise en réseau des informations et des intervenants** en patrimoine mobilier. Rapprocher les intervenants en patrimoine des sources d'information ainsi que des lieux de consultation et de conservation.
- Établir et raffiner les stratégies de gestion et d'acquisition des biens mobiliers municipaux** pour la conservation et le développement des collections.
- Améliorer les conditions de conservation et de traitement** des biens mobiliers d'intérêt. **Favoriser la mise en place d'un service régional de conservation et de traitement des archives** pour les organismes publics et pour le secteur privé.
- Favoriser la protection, la conservation et la rétention, à Victoriaville, des biens mobiliers d'intérêt** pour la communauté dont, particulièrement, les archives, la documentation, les œuvres d'art, les biens religieux, les biens reliés au patrimoine industriel.
- Confirmer le rôle des bibliothèques municipales dans la préservation et la mise en valeur** du patrimoine documentaire local et régional.
- Faciliter la mise en valeur des biens mobiliers d'intérêt et des collections publiques et privées** visant à diffuser l'histoire locale ou à développer l'offre touristique.

6.4 Patrimoine immatériel

Objectifs spécifiques :

- Démystifier la notion de patrimoine immatériel et y sensibiliser la population.**
- Stimuler la recherche, la préservation** du patrimoine immatériel auprès des citoyens et des organismes.
- Encourager la préservation, la transmission et le recours à des savoirs et savoir-faire traditionnels locaux** dont, particulièrement, ceux des communautés religieuses en déclin et ceux des métiers de la restauration patrimoniale.
- Maintenir et encourager le développement des activités de commémoration, de transmission, d'interprétation et de toponymie** comme principaux axes de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine immatériel.
- Développer une stratégie municipale en matière de commémoration** qui favorise l'intégration des références patrimoniales locales.
- Mettre en valeur l'histoire et l'oeuvre des personnages célèbres locaux** tels que Suzor-Coté et Wilfrid Laurier et assurer le rayonnement et la promotion du patrimoine immatériel victoriavillois.

7. Stratégie de mise en œuvre

Afin de mettre en œuvre la politique du patrimoine, la Ville de Victoriaville a élaboré un certain nombre d'actions à réaliser :

7.1 PROMOUVOIR ET DIFFUSER LA POLITIQUE

Diffuser le contenu de la politique auprès des intervenants municipaux, des partenaires et des citoyens pour en favoriser son appropriation.

7.2 IMPLIQUER LE MILIEU ET RÉPARTIR LES RESPONSABILITÉS

- Faire appel à la participation du milieu et aux partenaires.
- Mettre en place des instances de consultation, de coordination et de suivi pour favoriser la concertation.

7.3 ÉLABORER UN PLAN D'ACTION

Préciser les actions à poser, entre autres, par un plan d'action triennal. Ce plan d'action devra refléter les besoins et les préoccupations municipales et celles exprimées par les citoyens et les organismes à travers le processus de consultation de la politique du patrimoine. Ce plan d'action devra être régulièrement évalué et adapté.

7.4 ACCORDER DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

- Attribuer les ressources humaines et financières nécessaires à la coordination et à l'application d'un plan d'action de la politique du patrimoine en fonction des sommes disponibles. Optimiser les ressources humaines, matérielles et financières existantes.
- Délimiter et définir les responsabilités du patrimoine, les porteurs de dossiers et les relations à l'interne de la Ville et avec les partenaires.
- Intégrer la dimension patrimoniale à l'intérieur de la structure municipale de façon concertée. Spécifier la place de ces ressources dans l'organigramme de la Ville et leurs liens avec les différents services municipaux.

7.5 HARMONISER LA POLITIQUE DU PATRIMOINE AVEC LES AUTRES POLITIQUES MUNICIPALES

La politique devra être appliquée en harmonisation avec les autres politiques, programmes, planifications et réglementations de la Ville de Victoriaville et ces derniers devront s'adapter et s'intégrer à cette nouvelle politique.

8. Conclusion

Avec l'adoption d'une première politique du patrimoine, la Ville de Victoriaville veut clairement manifester à ses citoyens son intention de considérer le patrimoine comme partie intégrante du développement global de son territoire. Elle souhaite ainsi encore mieux répondre aux besoins du milieu.

Pour la prochaine décennie, la Ville de Victoriaville entend guider son intervention en patrimoine, en tant que leader, maître d'œuvre ou partenaire, en fonction du contenu de sa politique du patrimoine. Elle souhaite que cette politique soit un cadre de référence utile et souple pour mettre en œuvre des actions tangibles, cohérentes et pertinentes. La politique du patrimoine met de l'avant les principes d'intervention, les orientations à respecter et les objectifs à privilégier pour toutes actions en patrimoine entreprises à Victoriaville.

Pour que la mise en œuvre de la politique du patrimoine soit efficace, elle nécessite que la population, les partenaires et les intervenants municipaux puissent connaître et s'approprier la politique. Elle repose sur des efforts conséquents et continus de la Ville de Victoriaville, sur son ouverture et sa préoccupation des besoins du milieu et sur une implication de tous les acteurs dans la limite de leurs moyens, compétences et responsabilités.

Avec l'élaboration et l'adoption prochaine d'un premier plan d'action triennal en matière de patrimoine, la Ville de Victoriaville fera des choix stratégiques qui reposeront sur le contenu de la politique en s'inspirant des attentes et des besoins exprimés par la communauté. Ce plan d'action tiendra compte des budgets et ressources disponibles.

Avec cette politique, la Ville de Victoriaville affirme son leadership en offrant à sa population et ses partenaires, une image claire de ses intentions en matière de patrimoine. Elle n'entend pas se substituer aux intervenants locaux, régionaux ou nationaux. Elle entend plutôt appuyer et faciliter la gestion et le développement du patrimoine en partenariat avec le milieu.